

Supposons maintenant que au cours de la grande guerre, quelque chose d'analogue eût eu lieu, et que le Canada, au lieu d'avoir pour champions des centaines de mille soldats, eût reconnu un unique champion pour défendre sa cause. Continuons à supposer que le résultat de la lutte eût été ce qu'il a été, que notre soldat fût rentré victorieux au pays. Je demande au comité ce qu'eût été la récompense octroyée par le Canada au soldat qui eût combattu son combat et remporté la victoire. Nulle récompense, nulle offrande n'eût paru trop grande pour ce soldat heureux. Nul honneur n'eût été trop élevé, nul trésor trop précieux. Ce sont là, j'en suis sûr, les sentiments du comité, du parlement et de la nation entière.

Or au lieu d'avoir à récompenser un unique soldat victorieux, ce pays a eu à en récompenser des centaines de mille, et pour cette raison la récompense n'a pas été et ne pouvait être ce que nous eussions désiré qu'elle fût. Le Canada, appauvri par une longue lutte après avoir vu augmenter sa dette de huit à dix fois, a fait ce qu'il a pu pour ses vétérans, et il veut encore, et avec fierté, continuer à faire pour eux dans l'avenir tout ce qu'il pourra.

Ce sont là mes sentiments, et ils sont partagés par les membres du comité, j'en suis bien sûr.

SOMMAIRE DU DISCOURS PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE DES PENSIONS ET DU RÉTABLISSEMENT, LE 2 MAI, PAR L'HONORABLE H. S. BÉLAND

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, en prenant la parole devant votre comité, je désire tout d'abord déclarer ouvertement que ce que je vais dire ne devra pas être pris à titre de directive. Je désire fortement que le comité donne, comme par le passé, toute son attention aux divers aspects de la question qui lui est soumise et en arrivés à une décision après mûr examen et en se basant sur la preuve établie. Ce n'est pas mon intention, pas plus à cette phase qu'à une autre de vos travaux, de m'imposer en rien en ce qui regarde les décisions du comité. Je vais parler en vue simplement de vous donner mon sentiment sur les questions diverses qui seront soumises à votre examen au même titre que vous seront exposées les opinions éventuelles quelconques.

Quant aux travaux de votre comité, vous savez sans doute que la Commission Royale Ralston instituée à l'issue de la session de 1922 et qui a fait un examen fort poussé de l'ensemble de la question du rétablissement des soldats, des pensions et de l'établissement sur les terres, ayant tenu des séances et entendu des témoignages dans chaque grand centre du pays, n'a pas encore soumis son rapport définitif et ses recommandations. J'ai gardé le sentiment que, s'il est vrai que la Commission a entendu des témoignages sur l'établissement sur les terres, cet aspect de la question ne sera pas traité dans le rapport aussi à fond que les autres, et que votre comité devra, avant tout, étudier l'établissement sur les terres, vu surtout l'urgence occasionnée par le mouvement accentué des valeurs des terres et de tout. Il nous est venu de la part de nombreux vétérans qui ont profité du système d'établissement sur les terres la demande d'une réévaluation du terrain, du troupeau et du matériel agricole, évaluation basée sur les fluctuations intervenues dans la valeur de ces articles ces dernières années. Je suis d'avis, comme je viens de le dire, que votre comité devrait tout d'abord s'occuper de cet aspect de la question, lequel entre sans doute, dans la rubrique générale du Rétablissement.

Dès la réception du rapport de la commission Ralston, je proposerai à la Chambre de le remettre aux mains de votre comité qui en fera l'examen et dira ce que devra être l'attitude du gouvernement pour en arriver à donner la suite nécessaire aux recommandations Ralston qui, à votre avis, le mériteront. Il se